



COMPTE RENDU

CONSEIL DE QUARTIER - Secteur 3

Du 06 juillet 2016

Présents :

Elus : M. André JULLIEN, Mme Muriel HENRY, MM Fabrice BERARDI, Patrick GUILLAUME, José MORALES.

Agents : Mme Martine BAGNIS Référente Administrative de la Démocratie Participative.

Intervenants : M. Julien GONDELLON Chef de Projet, Bureau d'étude CEREG.

Monsieur le MAIRE souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Muriel HENRY explique que cette réunion ne portera que sur un seul sujet, ceci afin de se consacrer uniquement à la station d'épuration du Pigeonnier.

Le but de cette rencontre est la restitution des opérations déjà menées. A savoir : situer les habitations sur la carte, voir où passent les réseaux, prendre connaissance de la proposition de tracé pour le futur réseau d'assainissement des eaux usées du Pigeonnier.

La SPL L'EAU DES COLLINES demande d'excuser son absence. Une réunion en sa présence aura lieu ultérieurement.

Julien GONDELLON rappelle que l'étude de faisabilité a eu lieu en 2009. 2016 correspond à la phase d'étude du projet, avec les missions du dossier dans ses grandes lignes.

La phase de réalisation appartient à l'AGGLO et à la SPL L'EAU DES COLLINES.

LE DEROULEMENT DE L'ETUDE

- Visite et reconnaissance des terrains
- Etablissement du tracé général du réseau d'assainissement structurant
- Enquêtes de branchement
- 83 logements sont recensés dans la zone rapprochée du hameau
- 61 logements ont pu être enquêtés
- Compte rendu des visites donné à l'AGGLO et à la SPL L'EAU DES COLLINES (toutes les contraintes, l'état de conformité du système...)
- Réalisation du plan projet
- Réseau structurant
- Regards de visite prévus tous les 30 à 50 m
- Localisation de toutes les boîtes qui sortent des maisons pour brancher le collecteur principal

LINEAIRE DU RESEAU

- 1425 ml de réseau gravitaire : PVC 200 mm
- 200 ml de réseau de refoulement : PVC pression de 63 mm

Autres ouvrages à créer

- 71 regards de visite
- 1 porte de refoulement
- 83 abonnés seront connectés

A noter : une maison peut avoir plusieurs branchements.



POINT SUR LE BRANCHEMENT DES ABONNES

- Obligation de se raccorder une fois que le réseau arrive en limite de propriété dans un délai de 1, 2 ou 10 ans (*selon cas particuliers*)
- Raccordement sur la boîte de branchement à la charge des abonnés
- Raccordement gravitaire ou par refoulement possible selon les endroits
- 15 abonnés devront probablement avoir recours à un poste de refoulement privé (*réseau pas très profond*)
- Possibilité de faire appel à un branchement long

Question : On nous avait dit que nous devons nous brancher aussitôt les travaux achevés.

Réponse : C'est à votre avantage. Il n'y a aucun intérêt à garder l'ancien système.

Lors de la déconnection, il faut aussi déconnecter les gouttières pour séparer les eaux pluviales et les eaux usées afin de ne pas endommager le réseau.

Question : Peut-on diriger les gouttières dans la fosse septique ?

Réponse : Oui, pour récupérer l'eau de pluie.

Question : La station est-elle prévue pour le nombre actuel d'habitants ?

Réponse : On va dimensionner au plus juste. L'accueil du hameau est de 150 habitants. Si l'on prévoit trop grand, les roseaux auront de la difficulté à pousser.

L'avantage de planter des roseaux, c'est que ça ne gaspille pas d'électricité.

Il y aura plus de quatre mètres entre l'entrée et la sortie, donc pas de nécessité de pompe.

Monsieur le MAIRE : Nous aurons toutefois la possibilité de faire une extension de la station pour en augmenter sa capacité.

Question : Quelle pollution la station va générer ?

Réponse : Des eaux usées. Donc il faut éviter d'utiliser des détergents à outrance, de jeter de la peinture tous les jours dans les sanitaires...

Julien GONDELLON explique que le réseau passera sur des chemins carrossables et non privés pour des questions de commodité.

La profondeur moyenne du réseau est prévue entre 1,20 m et 1,40 m car plus bas il y a des rochers.

Question : A quelle profondeur minimale peut-on creuser ?

Réponse : On peut aller de 80 cm à 1,60 m.

Question : Quel sera le coût moyen pour une personne qui se raccorde ?

Réponse : La taxe de raccordement du SIBAM dépend de la taille de la maison. Elle varie entre 100 et 200 € le mètre linéaire. Dans le domaine privé vous pouvez faire les travaux vous-même. Ceux-ci seront soumis à des contrôles.

Question : Quelle différence y a-t-il entre raccordement gravitaire et refoulement partiel ?

Réponse : Il peut y avoir deux sorties ou une sortie avec deux niveaux.

Question : Si on a recourt au refoulement privé qui payera l'électricité ?

Réponse : Ce seront les particuliers.

Question : Comment va se faire la circulation ?

Réponse : Pendant la phase de travaux la circulation sera chaotique. Mais elle sera gérée au mieux en tenant compte des contraintes des uns et des autres.



Question : 15 personnes devront avoir recours à des pompes privées. Peut-on faire des achats groupés pour bénéficier de réductions ?

Réponse : Cela peut-être possible. Il faudra en reparler avec la SPL L'EAU DES COLLINES. Le réseau collectif quant à lui sera payé par la collectivité.

Question : Actuellement nous bénéficions de tarifs, est-ce qu'une fois raccordés il y aura une augmentation des tarifs ?

Réponse : Vous paierez l'assainissement au m³. Ce sera le même prix que tout le village.

Question : Y aura-t-il la possibilité d'avoir un compteur vert ?

Réponse : Cela a été évoqué au SIBAM. Nous y travaillons dessus.

Question : N'y a-t-il pas un risque d'avoir des moustiques ?

Réponse : Pas plus qu'avec de l'eau croupie dans les rues ou dans les coupelles des jardinières.

Question : Où va aller l'eau après être filtrée ?

Réponse : On véhicule l'eau et on la laisse infiltrer.

Question : Ne peut-on pas la garder pour les services incendies ?

Réponse : Dans les 10 ans qui viennent ça peut se faire. Dans d'autres communes ça se fait déjà.

Question : A qui reviendra l'entretien de la station ?

Réponse : A la collectivité locale qui en aura la charge : LA METROPOLE. L'AGGLO a commandé le projet. Depuis janvier, LA METROPOLE a repris le dossier. La maîtrise d'ouvrage revient à la SPL L'EAU DES COLLINES.

Nous sommes en phase de réalisation. Les crédits ont été votés à hauteur de 700 000 €.

Les travaux seront lancés par LA METROPOLE début 2017.

Question : Puisque nous serons dans les travaux, ne peut-on pas enterrer les fils électriques ?

Réponse : Lorsque cela sera compatible oui. Ce sera fait avec la réfection de la chaussée.

José MORALES : Nous allons faire les travaux d'urgence durant l'été. Mais là, nous ne pourrions pas enterrer.

Question : Les voitures circulent à des vitesses folles. Ne peut-on pas mettre des ralentisseurs ? Ceux qui se trouvent au chemin des Cadets ne servent à rien.

Réponse : Ce sont les riverains qui les ont demandés. Nous continuerons à en mettre où cela est nécessaire.

Question : Une fois le réseau implanté et le laps de temps écoulé, que se passera-t-il si des personnes ne veulent pas se raccorder ?

Réponse : Après un an sur facture, les personnes devront payer l'assainissement. Même si elles ne sont pas raccordées.

Légalement le Maire a la Police de l'eau et peut mettre en demeure de le faire.

Question : Des personnes sont inquiètes quant aux odeurs occasionnées par la station.

Réponse : Une station entretenue ne répand pas d'odeur et le terrain est grand. Il ne devrait pas y avoir de problème de nuisance.

Les participants ont pu prendre connaissance de la carte du projet avec un code couleur sur les habitations spécifiant le type de raccordement possible.

Muriel HENRY donne rendez-vous à l'automne avec la SPL L'EAU DES COLLINES pour poursuivre le projet.

La séance est levée à 19h45